

## ART. 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initiale prévue sur le présent contrat. Il s'interdit expressément d'élire domicile dans les lieux loués, d'en faire sa résidence principale ou d'y exercer une activité professionnelle. Par mesure de sécurité nous acceptons les mineurs uniquement accompagnés par un majeur durant toute la durée du séjour.

## ART. 2 - UTILISATION DES LIEUX

Le locataire jouira de la location et de l'emplacement d'une manière paisible et fera un bon usage de ceux-ci, conformément à leur destination. Il sera tenu de respecter la réglementation interne au camping (disponible à l'accueil). À son départ, le locataire s'engage à rendre la location et l'emplacement aussi propre qu'il les aura trouvés à son arrivée. La location ne pourra en aucun cas bénéficier à des tiers. La direction fournira la location conforme à la description qu'il en a faite et la maintiendra en état de servir.

## ART. 3 - DÉPÔT DE GARANTIE OU CAUTION

• Pour les locatifs : Nous vous demandons un montant de 300 € pour le dépôt de garantie (par chèque bancaire, espèces ou carte bancaire). Ce montant sera restitué au locataire au moment du départ mais toutefois, en cas de perte ou dégradation des éléments de la location, de ses équipements, par le locataire, le montant de ce dépôt sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement. La caution sera alors restituée au locataire au maximum 1 mois après la date du départ déduction faite. Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie. Le deuxième montant demandé, est de 65 €, caution pour le forfait ménage si l'hébergement locatif n'est pas rendu en état de propreté, prêt à être reloué. Celui-ci vous sera retourné par courrier ou détruit sur place selon la nature du paiement.

## ART. 4 - NOMBRE D'OCCUPANTS

L'emplacement et le locatif (selon les modèles) sont prévus pour accueillir une capacité maximum et une voiture. Le locataire ne pourra sous aucun prétexte dépasser la capacité d'accueil sans accord écrit préalable de la direction. En cas de réception d'amis visiteurs, ils devront être annoncés à l'accueil et feront l'objet d'une majoration par jour en s'acquittant de la taxe de séjour.

## ART. 5 - ANIMAUX

Les chiens sont acceptés sur présentation de la validité et de la régularité des carnets de vaccination de l'animal (sauf chiens de catégorie 1 et 2). Ils devront être tenus en laisse et leurs propriétaires sont tenus d'éliminer les salissures qu'ils occasionnent. Le campeur ne pourra introduire sur le camping aucun animal qui soit bruyant ou gênant.

## ART. 6 - ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

• Pour les locatifs : L'état des lieux et inventaire du mobilier et des divers équipements seront faits contradictoirement entre le locataire et la direction ou de son représentant à la fin du séjour. Chaque location contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie à l'exception des draps et du linge de toilette. L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux. Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du locataire. Le locataire est tenu de contrôler l'inventaire chiffré à son arrivée et de signaler toute anomalie le jour même.

• Pour les emplacements : Vous êtes priés de le laisser en état de propreté, tel que vous l'aurez trouvé.

## ART. 7 - PAIEMENT ET ACOMPTE

La réservation ne devient effective qu'après notre accord et qu'après réception de votre contrat de réservation signé accompagné de votre acompte et des frais de dossier de 15 €. Nous vous enverrons alors une confirmation. Cette confirmation écrite sera à présenter obligatoirement par le campeur lors de son arrivée au camping. L'acompte demandé pour réserver votre séjour correspond à 30 % du montant total de votre séjour pour les locations et à un montant de 50 euros pour les emplacements. Le solde du séjour est à régler à votre arrivée.

Les modes de paiements acceptés sont : carte bancaire, virement, espèces, chèques et chèques vacances. Les chèques sont à établir à l'ordre de : SARL Lulau

## ART. 8 - CONDITIONS D'ANNULATION ET ASSURANCE

L'emplacement ou la location reste ferme et définitive pour toute la durée indiquée : en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la totalité de celui-ci sera facturée, en aucune circonstance il ne sera fait de remboursement. En l'absence d'un message justificatif, l'emplacement ou la location deviendra disponible 24h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation et le montant du séjour sera acquis au camping.

Nous vous recommandons de souscrire la garantie assurance CAMPEZ COUVERT d'un montant de 3 % du montant de la réservation (hors frais de dossier et taxe de séjour). La prime d'assurance doit être payée intégralement à la réservation et est non remboursable. Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultation en ligne sur <http://www.campez-couvert.com>

## ART. 9 - RESPONSABILITÉ

Toutes les descriptions, les tarifs et les périodes d'ouverture publiés dans les brochures précédentes sont annulés et remplacés par l'édition de la présente brochure. En cas de manquement grave aux dispositions du règlement intérieur et si le départ anticipé est rendu nécessaire, la totalité du séjour prévu restera due et acquise. En cas de litige les juridictions de Bayonne seront seules compétentes. La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de : vol, perte ou dommage. Lorsqu'un résident cause des nuisances aux autres résidents, ou atteint à l'intégrité des installations, la direction se réserve le droit de mettre un terme à son séjour. Chaque locataire est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui.

## ART. 10 - MÉDIATEUR

Conformément à l'article L.152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de Medicycs dont nous relevons. Par voie électronique : [www.medicycs.fr](http://www.medicycs.fr) ou par voie postale Medicycs 73, boulevard de Clichy 75009 Paris. Sur les formulaires, notre adresse e-mail de contact est : [bixta.eder@outlook.fr](mailto:bixta.eder@outlook.fr). Nous vous rappelons que le recours à la médiation de la consommation n'est possible qu'à condition que vous ayez auparavant saisi notre service client par une réclamation écrite de moins d'un an, que votre litige n'ait pas été précédemment examiné ou ne soit en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal et que vous ne soyez pas un professionnel.

## ART. 11 - INFORMATIONS PRATIQUES

La réception est ouverte de 9 h à 12h et de 14 h à 18h. En cas de réservation d'un locatif, les arrivées se font à partir de 16h et les départs avant 10h. Pour les emplacements de camping, les arrivées se font à partir de 14h et les départs avant 12h. A défaut le montant d'une journée supplémentaire sera exigée. Le véhicule principal devra être garé sur l'emplacement alloué.